



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport des denrées périssables****Soixante-seizième session**

Genève, 7-9 avril 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire de la session****Additif****Annotations****1. Adoption de l'ordre du jour**

Conformément au Règlement intérieur du Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11), le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

**2. Élection du Bureau**

Le Groupe de travail aura à élire le (la) Président(e) et les Vice-Président(e)s pour ses sessions de 2020.

**3. Activités des organes de la CEE qui sont d'un intérêt pour le Groupe de travail****a) Comité des transports intérieurs**

Le Groupe de travail est invité à examiner toute question en suspens figurant aux paragraphes 99 à 104 du rapport (ECE/TRANS/288) du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingt-unième session (19-22 février 2019).

**b) Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles**

Les activités du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) qui présentent un intérêt pour le WP.11 sont les suivantes :

- Quarante-septième session de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre (GE.6), 16 et 17 mars 2020, Genève ;



- Soixante-huitième session de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais (GE.1), 6-8 mai 2020, Genève ;
- Soixante-septième session de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (GE.2), 15-17 juin 2020, Genève ;
- Vingt-huitième session de la Section spécialisée de la normalisation de la viande (GE.11), 2-4 septembre 2020, Genève ;
- Soixante-seizième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7), 16 et 17 novembre 2020, Genève.

Le dernier des outils conçus par la CEE pour lutter contre la perte et le gaspillage de denrées alimentaires est disponible à l'adresse [www.unece.org/trade/agr/unece-foodlosschallenge.html](http://www.unece.org/trade/agr/unece-foodlosschallenge.html).

On trouvera de plus amples renseignements sur ces activités et d'autres sur le site Web du WP.7, à l'adresse [www.unece.org/trade/agr/welcome.html](http://www.unece.org/trade/agr/welcome.html).

#### **4. Activités d'autres organisations internationales qui s'occupent de questions intéressant le Groupe de travail**

##### **a) Institut international du froid (IIF)**

Le représentant de l'Institut international du froid (IIF) est invité à présenter les activités récemment menées par son organisation.

##### **b) Transfrigoroute International**

Le représentant de Transfrigoroute International est invité à présenter les activités récemment menées par son organisation.

##### **c) Organismes de normalisation**

Les délégations participant aux travaux des organismes de normalisation sont invitées à informer le Groupe de travail de l'état d'avancement des travaux d'élaboration de normes concernant le transport avec régulation de température, ainsi que des incidences que ces travaux pourraient avoir sur l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP).

#### **5. État et application de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports**

##### **a) État de l'Accord**

Aucune adhésion nouvelle à l'ATP n'est à signaler depuis la dernière session et le nombre de Parties contractantes reste donc de 50.

##### **b) État des amendements**

Les propositions d'amendements à l'ATP adoptées par le Groupe de travail à ses soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions, tenues à Genève respectivement du 10 au 13 octobre 2017 et du 8 au 12 octobre 2018, sont réputées acceptées à compter du 6 janvier 2020 (notification dépositaire C.N.5.2020.TREATIES-XI.B.22) et entreront en vigueur le 6 juillet 2020.

##### **c) Stations d'essai officiellement désignées par l'autorité compétente des pays parties à l'ATP**

La liste actualisée des stations d'essai officiellement désignées peut être consultée à l'adresse [www.unece.org/trans/main/wp11/teststationsnew.html](http://www.unece.org/trans/main/wp11/teststationsnew.html).

**d) Échange d'informations entre les Parties en vertu de l'article 6 de l'ATP**

Le secrétariat diffusera en mai 2020 le questionnaire sur l'application de l'ATP en 2019. Le Groupe de travail a souligné qu'il était indispensable d'obtenir des informations de toutes les Parties contractantes à l'ATP et que cette enquête permettait d'harmoniser l'application de l'Accord.

À sa soixante-treizième session, le Groupe de travail avait prié le secrétariat d'envoyer une lettre à toutes les Parties contractantes pour leur demander de s'acquitter de l'obligation qui leur est faite par l'article 6 de l'ATP de répondre au questionnaire qui leur est adressé chaque année et de mettre à jour les informations de contact des autorités compétentes et des stations d'essai. Toutes les informations reçues par le secrétariat ont été intégrées à la liste des autorités compétentes et des stations d'essai officiellement désignées, qui peut être consultée à l'adresse [www.unece.org/trans/main/wp11/teststationsnew.html](http://www.unece.org/trans/main/wp11/teststationsnew.html).

**e) Échange de bonnes pratiques pour une meilleure application de l'ATP**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner toute proposition visant à améliorer l'application de l'ATP.

**f) Interprétation de l'ATP**

Le Groupe de travail est invité à débattre de l'interprétation de toute disposition de l'ATP considérée comme ambiguë ou floue.

**6. Propositions d'amendements à l'ATP****a) Propositions en suspens****Définition de l'autonomie d'un engin avec prise en compte des technologies à sources mixtes**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2020/1).

**Modification concernant l'application des contrôles à effectuer selon la section 4.3.4 de l'annexe 1, appendice 2 de l'ATP en date du 6 janvier 2018**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2020/3).

**Modification concernant les modèles de procès-verbaux qui définissent les spécifications des engins et engins-citernes destinés aux transports de liquides alimentaires découlant de la nécessité de prendre en compte l'évolution technologique apportée par l'emploi de nouvelles mousses isolantes**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2020/4).

**Amendements aux paragraphes 3.2.6 et 4.3.4 ii) de l'appendice 2 de l'annexe 1, à l'appendice 3 de l'annexe 1 et au Manuel ATP**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition du Royaume-Uni (ECE/TRANS/WP.11/2020/5).

**Ajout à l'ATP de dispositions permettant aux autorités compétentes des Parties contractantes de publier sur leur site Web les listes de tous les certificats ATP délivrés**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la Fédération de Russie (ECE/TRANS/WP.11/2020/6).

b) **Nouvelles propositions**

**Possibilité d'étendre de manière volontaire à des denrées susceptibles de devenir impropres à la consommation humaine le champ d'application des accords bi- et multilatéraux découlant de l'accord ATP**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2020/2).

**7. Manuel ATP**

**Amendements aux paragraphes 3.2.6 et 4.3.4 ii) de l'appendice 2 de l'annexe 1, à l'appendice 3 de l'annexe 1 et au Manuel ATP**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition du Royaume-Uni (ECE/TRANS/WP.11/2020/5).

La dernière version du Manuel ATP peut être consultée en anglais, en français et en russe sur le site Web de la Division des transports, à l'adresse [www.unece.org/trans/main/wp11/teststationsnew.html](http://www.unece.org/trans/main/wp11/teststationsnew.html).

**8. Rapports des groupes de travail informels**

Les rapports des groupes de travail informels qui seront reçus après la publication du présent ordre du jour annoté feront l'objet de documents informels.

**9. Portée de l'ATP**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner tout fait nouveau relatif à la portée de l'ATP ayant une incidence sur ses travaux.

Le plan par étapes concernant l'adhésion à l'ATP et l'application de celui-ci tel qu'établi par le projet Euromed de transports urbains, ferroviaires et routiers avec des contributions du secrétariat et des présidents du Groupe de travail a été publié et peut être consulté sur le site Web de la CEE à l'adresse [www.unece.org/trans/areas-of-work/transport-of-perishable-foodstuffs/road-map-for-accession-and-implementation-of-atp.html](http://www.unece.org/trans/areas-of-work/transport-of-perishable-foodstuffs/road-map-for-accession-and-implementation-of-atp.html).

**10. Étiquetage énergétique, fluides frigorigènes et agents d'expansion**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner tout fait nouveau dans le domaine de l'étiquetage énergétique, des fluides frigorigènes et des agents d'expansion ayant une incidence sur ses travaux.

**11. Programme de travail**

**Dates de la soixante-dix-septième session**

Les dates du 13 au 16 octobre 2020 (mardi à vendredi) ont été retenues pour la soixante-dix-septième session du Groupe de travail.

**12. Questions diverses**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner toute autre question au titre de ce point de l'ordre du jour.

### **13. Adoption du rapport**

Le Groupe de travail devrait adopter le rapport sur sa soixante-seizième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

---